

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CAILLOUX SUR FONTAINES**

L'an deux mil dix et le vingt neuf mars à dix neuf heures trente le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEAU, Maire.

Présents : Messieurs ROUSSEAU, BRUYAS, DOURY, CADET, BOUCHÉ, PERRET, MARCY, WENISCH, VENDITTI, Mmes AUSSIGNAC, MARTIN-DISMIER, PINAD, MALOD-DOGNIN, BRAZEY, PIZZETTA.

Absents excusés: Messieurs KINDLÉ, MIRIOT, BOURGUIGNON, Madame CHRISTEL.

Absents : -

Procurations: M. KINDLÉ à M. ROUSSEAU, M. BOURGUIGNON à M. DOURY, Mme CHRISTEL à Mme AUSSIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : **19** De présents : **15** De votants : **18**

Date de convocation : **25/03/2010** Date d'affichage : **02/04/2010**

M. VENDITTI a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance.

Il propose au Conseil municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal en date du 18 janvier 2010.

Approbation à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir désigné Mme AUSSIGNAC adjointe au Maire, en qualité de présidente de séance pour cette délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2009, semblable en tous points au compte de gestion du Trésorier. Les documents sont annexés à la présente délibération et tenus à la disposition du public.

Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement : 1 462 334.89 € en dépenses

1 610 275.58 € en recettes (+ 387 581.96 € de reports de l'exercice 2008)

Investissement : 456 788.63 € en dépenses (+ 48 448.44 € de reports de l'exercice 2008)

630 868.50 € en recettes

Restes à réaliser en dépenses : 297 635.47 €

Restes à réaliser en recettes : 50 052.00 €

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2009.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009

Le Maire reprend la présidence de la séance.

M. BRUYAS, adjoint aux finances, expose :

Considérant qu'il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

L'excédent de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2009, soit **535 522.65 €**, est affecté pour partie à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de **121 952.04 €** et le solde est reporté en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de **413 570.61 €**.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. BRUYAS, adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif 2010 au Conseil municipal. Le budget primitif 2010 est voté avec affectation du résultat 2009 :

Section de fonctionnement :

Dépenses totales de fonctionnement : 1 916 508.61 € dont 327 163.00 € dégagés au profit de la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 916 508.61 € dont 413 570.61 € d'excédent reporté de l'exercice 2009.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 995 235.47 € dont 297 635.47 € de restes à réaliser en dépenses, 50 052.00 € de restes à réaliser en recettes et 121 952.04 € de déficit de clôture.

Le Conseil municipal,

En ayant délibéré :

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2010 qui est annexé à la présente délibération et tenu à la disposition du public en Mairie.

VOTE DES TAUX APPLICABLES AUX TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

M. BRUYAS expose :

Il convient comme chaque année de voter les taux applicables aux trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition votés en 2009 :

- taxe d'habitation : **15.26 %**
- taxe sur le foncier bâti : **15.17 %**
- taxe sur le foncier non bâti : **45.27 %**

**RENOUVELLEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL DE M. FRANCK CUMER,
SITUE PLACE DE L'EGLISE A CAILLOUX SUR FONTAINES.**

Le bail commercial passé entre M. CUMER Franck et la commune de Cailloux sur Fontaines venant à échéance le 31/03/2010, il convient pour le Conseil municipal de se prononcer sur sa prolongation.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer un nouveau bail pour une durée de 6 ans du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} avril 2016.

Le montant du loyer est de 1012 € par trimestre. Il est indexé à l'indice du coût de la construction.

Le Conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à signer le bail dans les conditions prévues ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.